

et privés parus sur les 12 départe-

ale :
0 820 309 009 (0,12€ la minute)
fr - Internet : www.medialex.fr

été ministériel du 14 décembre 2023, soit
titre dérogatoire pour certaines annonces

ément au décret no 2012-1547 du 28 dé-
sur les sociétés et fonds de commerce
annonces légales, sont obligatoirement mi-
étrique centrale, www.actulegales.fr.

CS

MARINE

de lieu-dit Kroashent

OUVERTE

Combricit.

Siret.

00012.

sultation :

www.magalys.bretagne.bzh/

sultation se trouve sur le profil

non communément disponibles :

combricit-saintemarine.fr

verte.

conditions/moyens de preuve :

conditions/moyens de preuve : voir règle-

conditions/moyens de preuve :

8 juillet 2024 à 12 h 00.

lectroniques : interdite.

(attribution sur la base de l'offre

tes : non.

versée du lieu-dit Kroashent.

combricit.

on.

de tout ou partie du marché (si

ns la description : non.

S

EXPERTISE COMPTABLE

KEROLL

RL au capital social de 5 000 euros

Siège social : lieu-dit Le Kerisnel

29250 SAINT-POL-DE-LÉON

895 047 306 RCS Brest

MODIFICATION

GÉRANCE

termes d'une décision en date du

mai 2024, l'associé unique a pris acte

de la démission de Mme Valérie Keruzec

Mickaël Olivier de leur fonction de

prant et a décidé de nommer en rem-

placement à compter du 1er mai 2024

Olivier Sinquin, demeurant 7, rue Ju-

edines, 29400 Landivisiau.

Pour avis

La Gérance.

manche

1 journal

4 cahiers

Abonnez-vous

au Pack famille

(journal + contenus

numériques)

35€/mois

au lieu de

45,50€

abou.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Avis administratifs

Préfecture de FINISTÈRE
Communes
de KERNILIS et PLOUVIEN
Autorisation environnementale
Demande d'autorisation
environnementale présentée par le
Syndicat des Eaux du Bas-Léon
dans le cadre des travaux de curage
des retenues d'eau potable de
Moulin Neuf et de Baniguel
à Kernilis et Plouvien

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2024 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique du 24 juin 2024 à 9 h 30 au 25 juillet 2024 à 17 h 00 soit pendant 32 jours consécutifs portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement relative au projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis et Plouvien. Le projet consiste notamment à réaliser une piste d'accès pour le débâtellement de la lagune de ressuyage ; à évacuer les sédiments de la lagune de ressuyage et transferts sur les parcelles ; à vidanger les eaux des deux retenues ; à curer les 22 300 m3 de sédiments et les mettre en dépôt dans la lagune de ressuyage. Le projet relève des rubriques 3.2.1.0 et 3.2.4.0 de la nomenclature des installations ouvrages travaux et activités (IOTA) soumises à autorisation ou à déclaration. La commissaire enquêteuse, Mme Sylvie Couloigner attachée d'administration en retraite, se tient à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions en mairies de Kernilis ou Plouvien, les :
- lundi 24 juin 2024 de 9 h 30 à 12 h 00, Kernilis,
- samedi 6 juillet 2024 de 10 h 00 à 12 h 00, Kernilis,
- jeudi 18 juillet 2024 de 10 h 00 à 12 h 00, Kernilis,
- jeudi 25 juillet 2024 de 13 h 30 à 17 h 00, Kernilis,
- jeudi 18 juillet 2024 de 13 h 30 à 16 h 00, Plouvien.

Toute information relative au projet peut être demandée à Mme Valérie Horyniecki, Syndicat des Eaux du Bas-Léon, 2, route de Pen-ar-Guear, 29260 Kernilis. Tél. 02 98 30 67 29 - 07 57 07 92 76. Courriel : missions.sage.basleon@orange.fr (en précisant "travaux de curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et Baniguel, Kernilis - Plouvien").

Pendant toute la durée de l'enquête, une exemplaire papier du dossier, composé des pièces prévues aux articles L.123-6 et R.123-8 du Code de l'environnement, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en mairies de Kernilis et de Plouvien aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une version électronique du dossier est également consultable soit sur un poste informatique à la préfecture du Finistère (bureau des installations classées et des enquêtes publiques) aux jours et heures d'ouverture habituels au public, soit sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : www.finistere.gouv.fr rubrique : publications, publications légales, enquêtes publiques.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions dans les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Kernilis et de Plouvien ; par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Kernilis siège de l'enquête, 1, rue de l'If, 29260 Kernilis ; « à l'attention du commissaire enquêteur Curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel » ; par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr ; par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie de Kernilis. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'État susmentionné. Seules les observations et propositions exprimées entre le 24 juin 2024 à 9 h 30 et le 25 juillet 2024 à 17 h 00 sont recevables. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairies de Kernilis et Plouvien, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère susmentionné, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de cette procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou la refuser par arrêté préfectoral.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
www.editionsouestfrance.fr

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Droit de préemption urbain

AVIS ADMINISTRATIF

Par délibération en date du 30 mai 2024, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a décidé de modifier le champ d'application du Droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle cadastrée section AB n° 131 rue du Calvaire, à Tréméven. Pendant un mois, un exemplaire de la délibération est consultable sur le site internet de Quimperlé Communauté (www.quimperle-communaute.bzh), une copie est consultable à l'accueil de Quimperlé Communauté aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Cette délibération est également consultable dans les mairies de Arzano, Baniguel, Baye, Clohars-Carnoët, Guillomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéne, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven.

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Approbation modification simplifiée

n° 01 du PLUj

AVIS

Par délibération en date du 30 mai 2024, le conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée n° 01 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) de Quimperlé Communauté. Pendant un mois, un exemplaire de la délibération est consultable sur le site internet de Quimperlé Communauté (www.quimperle-communaute.bzh), une copie est consultable à l'accueil de Quimperlé Communauté aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Cette délibération est également consultable dans les mairies de Arzano, Baniguel, Baye, Clohars-Carnoët, Guillomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéne, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven. Le dossier modifié de PLU est tenu à la disposition du public au siège de Quimperlé Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'adresse de la commune de Plouarzel : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.



La centrale des marchés publics

france-marchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouarzel

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024-06-01 du 3 juin 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Plouarzel qui se déroulera du lundi 24 juin 2024 (9 h 00) au vendredi 26 juillet 2024 (16 h 30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs. Le dossier de déclaration de projet n° 1 du PLU comprend 2 parties : la justification de l'intérêt général du projet permettant d'adapter le PLU et les adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, pour permettre l'implantation d'une construction communale abritant notamment une nouvelle médiathèque et une salle d'animation sur une zone naturelle Np au PLU en vigueur. Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'Autorité environnementale suite à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Mme Jeanine Froment, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif (TA) de Rennes. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel. Les permanences de la commissaire enquêteuse auront lieu à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanrivôaré. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteuse, seront mis à la disposition du public à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel : lundi 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 30 à 17 h 00, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00, mercredi, samedi : 8 h 30 à 12 h 00, - communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrivôal, 29290 Lanrivôaré : lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 (vendredi 16 h 30). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur celui situé à la CCPI.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêteuse par : - courrier postal : CCPI, ZA de Kerdrivôal, 29290 Lanrivôaré, en précisant la mention "enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel" et "à l'attention de la commissaire enquêteuse", - courrier électronique : enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr

- registre dématérialisé : https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/ La commissaire enquêteuse assurera 4 permanences et recevra le public : - lundi 24 juin 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, - mercredi 3 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, siège de la CCPI à Lanrivôaré, - samedi 20 juillet 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, - vendredi 26 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, mairie de Plouarzel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique. Les informations relatives à l'enquête publique de la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plouarzel : www.plouarzel.fr

À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêteuse qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours. La commissaire enquêteuse établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

À partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au président de la CCPI et au président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse au siège de la CCPI et à la mairie de Plouarzel aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse. La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.

Bretons en CUISINE

Bretons en CUISINE
C'EST DE SAISON, À VOS BOUCAUX !
100% POMME
65 RECETTES ET ASTUCES
LE GUIDE DU BIEN-MANGER EN BRETAGNE
200 Adresses

5€10 / parution
Soit 45,90€ par an

6 numéros + 3 hors-séries = 9 parutions par an (dont le hors-série Pur Beurre)

Durée libre, sans engagement.

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/BECPL

Renvoyez le coupon sans affranchir à :
Service Clients - Libre Réponse 15348
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (prix d'un appel local)
S2410PBC - Choix 1 - S2410PBC - Choix 2

Tarif réservé aux abonnés du journal

Oui, je souhaite profiter de cette offre papier

Je souhaite profiter de l'Offre sans engagement à 5,10€ par parution⁽¹⁾ seulement au lieu de 6,68€. Je reçois mes magazines et mes hors-séries. Paiement par prélèvement automatique sécurisé sans engagement. C2410PBC - Choix 1

Je préfère souscrire à l'Offre 1 an pour 49,90€ au lieu de 60,10€. Je reçois : 9 magazines, 3 hors-séries. Paiement par chèque à l'ordre de Ouest-France Bretons en Cuisine. C2410PBC - Choix 2

Mes coordonnées Mme M.

Nom
Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Tél. de préférence mobile
Email

Email indispensable pour recevoir chaque mercredi et vendredi le meilleur de Bretons en Cuisine.

Je choisis le paiement par prélèvement, facile et sécurisé

Mme M.

Nom
Prénom
Adresse
Désignation du compte à débiter
N° IBAN
Nom et adresse du créancier

Bretons en Cuisine - Société Ouest-France
10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9

N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.
Type de paiement : récurrent

Fait à
Le

Signature obligatoire

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,
Elisa Da Costa Grannier

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr
Publicité locale :

ARPP